

## Fiche n°1

### **Pour développer la participation des salariés aux bons résultats des entreprises : création d'une « prime exceptionnelle d'intéressement »**

#### Le contexte

Les résultats de 2004 permettent à de nombreuses entreprises de récompenser leurs actionnaires et d'investir pour leur avenir. Les salariés en bénéficient notamment au travers de la participation et de l'intéressement. Mais l'augmentation des distributions aux salariés en 2005 est freinée pour deux raisons : d'une part les accords d'intéressement ne peuvent pas être renégociés en cours de route, d'autre part près de la moitié des salariés ne bénéficient d'aucun dispositif.

#### La mesure

Les entreprises auront la possibilité de distribuer en 2005 une **prime exceptionnelle d'intéressement** en fonction des résultats 2004 :

- représentant jusqu'à 15% de l'intéressement 2004 ou 200€par salarié
- avec une négociation dans l'entreprise
- obligatoirement versée en numéraire au salarié
- ouverte également aux entreprises n'ayant pas encore mis en place l'intéressement

La prime aurait les caractéristiques suivantes :

- pour le salarié, le régime fiscal et social de droit commun de l'intéressement
- pour l'entreprise, la prime sera considérée sur le plan fiscal comme une charge 2004 (imputable sur les acomptes d'IS dès 2005)

Pour mettre le pied à l'étrier des entreprises qui n'ont pas encore signé d'accord d'intéressement :

- elles peuvent également verser une prime exceptionnelle d'intéressement, jusqu'à 200€par salarié
- la négociation avec les partenaires sociaux doit inclure une discussion sur l'opportunité d'instaurer un plan d'intéressement

## Fiche n°2

### **Pour préparer l'avenir : renforcer les fonds propres des entreprises innovantes, soutenir le financement de projets**

#### Le contexte

- La R&D est encore loin des objectifs de Lisbonne
- L'essentiel de la R&D privée est effectuée dans les grandes entreprises et non dans les PME, qui manquent des financements nécessaires;
- elle fait insuffisamment appel à l'excellence des laboratoires publics;
- Les partenariats entre entreprises et laboratoires publics (organismes, universités) doivent être développés.

#### Les objectifs

- Développer les partenariats entre les grands groupes et :
  - les laboratoires publics (organismes et universités)
  - Les PME innovantes
- Mettre en place des mesures exceptionnelles liées à la bonne conjoncture 2004
  - Deux options: renforcement des fonds propres ou financement de projets
  - Un plafond unique: 2.5% de l'IS 2004
  - Une imputation possible rapide dès l'acompte d'IS de décembre 2005

#### 1ère mesure : renforcer les fonds propres des entreprises innovantes

**Permettre en 2005 à une entreprise de déduire de son IS 25% des sommes apportées à une PME innovante**

- Entreprises éligibles: PME indépendantes innovantes, ou via FCPI
- Détention stable: 5 ans minimum
- Participation minoritaire (moins de 25% du capital)
- Réserve aux augmentations de capital pour muscler nos PME innovantes

#### 2ème mesure : soutenir le financement de projets

**Permettre en 2005 à une entreprise de déduire de son IS 65% des versements pour financer des projets de recherche :**

- Bénéficiaires : PME innovantes, laboratoires publics, organismes de recherche
- Sommes reçues : doivent être affectées à un projet de recherche